

Contribution du collectif Moulon 2020

à l'enquête publique préalable au déclassement de la route départementale RD 128 sur les communes de Gif-sur-Yvette et de Palaiseau.

L'argent public manque dans les caisses de l'Etat.

Le leitmotiv du gouvernement est donc la rigueur budgétaire, la politique d'austérité.

Les collectivités territoriales, et particulièrement les Mairies, font partie de ceux qui subissent de plein fouet ces restrictions quasi générales.

Alors nous aimerions attirer l'attention de M. le commissaire-enquêteur sur un point.

Le projet global de Paris-Saclay est basé non pas sur « de la création » mais sur « des déplacements ». Des millions, voire, des milliards, vont être dépensés, uniquement pour déconstruire des choses déjà existantes et les reconstruire sur la frange sud du Plateau, parfois, comme pour les bâtiments de la fac d'Orsay qui « montent », à quelques centaines de mètres de leur endroit actuel.

263 millions d'euros pour « transporter » Centrale de 19 km (distance de Chatenay Malabry à Gif), et encore est-ce le prix initial, car le projet est en PPP, on sait ce que ça signifie de risque financier pour l'Etat et bien souvent de surcoûts. 171 millions d'euros pour déplacer l'ENS de 23 km de Cachan à Moulon. La liste serait longue d'argent consacré à des déménagements, alors qu'il donnerait, à n'en pas douter ; un vrai souffle nouveau à la recherche s'il était directement injecté dans les programmes plutôt que dans « du béton ».

Pourquoi parler de ce sujet si général dans notre contribution à cette enquête publique « RD 128 » ? N'est-ce pas être « hors sujet » ? Nous pensons au contraire que l'exemple de ce qui est envisagé pour cette route est très représentatif du projet dans son ensemble et montre à quel point éviter toute dépense d'argent public superflue ne semble pas être le souci majeur dans cette histoire. Entrons dans le détail...

Pour la RD 128 côté Palaiseau : il existe un grand rond point. Qui, vu sa taille et la magnifique mare en son centre, a dû faire partie des ronds points les plus chers de l'hexagone (dont les prix varient entre 100.000 euros et un million d'après une étude du Centre Technique de l'Equipement).



Sa suppression, telle qu'envisagée, réduit à néant l'investissement qui avait été fait en le créant. Et c'est sans parler du coût pour faire le nouveau bout de route (page 14 de la notice explicative : « *Le tronçon impacté de la RD 128 (NB côté ZAC Polytechnique) mesure actuellement 1 559 m. Après la suppression du rond-point de la Vauve, il mesurera 1 676 m.* »).

C'est sans parler aussi du coût généré par le déplacement de l'espèce protégée habitante de cette mare = le triton crêté.

Tout cela pour permettre l'implantation des

Mines Télécom. Mais n'était-il pas envisageable d'installer différemment cette école (le terrain derrière sa future implantation semble « laisser la place de le reculer un peu), n'était-il pas possible d'adapter son bâtiment de façon à ne pas tout casser de l'existant ?

Nous ne comprenons pas l'utilité de rayer ce rond-point de la carte, financièrement parlant. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi nos décideurs, après avoir encensé les ronds points, les dénigrent maintenant comme s'ils étaient responsables de tous les maux ? Pourquoi les croire maintenant alors qu'ils affirmaient (unaniment) le contraire il y a à peine 20 ans ? Nous ne citerons que cet extrait du livre que trois spécialistes de l'École supérieure de commerce avaient consacré, en 1996, aux ronds-points (« L'incontournable avancée des carrefours giratoires : analyse de la prise de décision publique ») : « *ils sont devenus un enjeu pour les multiples acteurs en présence. Leur fonction dépasse désormais leurs simples missions de sécurité routière : ils deviennent un véritable outil d'aménagement de l'espace public* » (1). Faut-il qu'à chaque changement à 180° de « croyances » de nos responsables politiques nous, contribuables, en subissions les impacts financiers ?

Sans parler évidemment de l'argument « sécurité routière » car cette infrastructure oblige à ralentir et réduit les accidents impliquant des chocs à angle droit, statistiquement les plus dangereux. La plupart des accidents observés sont des chocs arrière à vitesse réduite, moins traumatisants. Bien sûr, les ronds-points, dans le cas de deux flux de circulation importants se croisant, conduisent à une saturation des deux flux même si un seul pose problème, ce qui n'est pas le cas avec des feux tricolores. Et avec l'augmentation inévitable du trafic à laquelle conduit la démesure de ce projet, cela risque de se produire. Mais n'est-on pas en train de privilégier la fluidité du trafic à la sécurité ?

Pour toutes ces raisons, notre collectif s'élève contre la destruction du rond-point de la Vauve et propose de le conserver en l'état.

Pour la RD 128 côté Moulon :

Dans le dossier de réalisation de la ZAC Moulon, le bilan financier prévisionnel annonce que l'EPPS contribuera aux travaux de la RD128 pour 6 millions d'euros. Et encore, cela ne représente-t-il que la moitié du coût global puisqu'il est précisé que c'est à hauteur de 50% de la TDC. Le reste est à la charge de qui ? Des collectivités locales ?

Il ne nous paraît pas acceptable, en période de disette budgétaire, de consacrer 12 millions d'euros de l'argent public pour déplacer une route existante un peu plus au nord que son existence actuelle. Surtout quand ce déplacement se fait au détriment des terres agricoles.

Il doit nécessairement y avoir une autre solution.

La RD 128 est actuellement une frontière entre l'agriculture et l'urbain sur Moulon, c'est ainsi qu'elle est considérée dans le PADD de notre commune. Nous rappelons que le PADD constitue un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne peuvent être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour en définir de nouvelles. Ainsi, le PLU peut faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modifications mais une procédure de révision doit être engagée dans le cas où ces évolutions portent atteinte à l'économie générale du PADD (article L.123-1 du code de l'urbanisme).

Or dans le PADD modifié qui a été voté lors de la révision du PLU en septembre 2013 par la commune de Gif, il est dit que « *Ainsi, afin de préserver au mieux les possibilités d'évolution*

du projet global pour le Moulon, il est prévu de faire évoluer les règlements d'urbanisme pour le secteur situé au sud de la RD 128 ». Il n'est nulle part question d'en urbaniser le nord. **C'est pourquoi, dans un souci de ne pas dépenser inutilement l'argent public, et pour rester en phase avec le PADD de Gif sur Yvette, notre collectif demande que la RD 128 conserve son tracé actuel et que soient réexaminées toutes les solutions pour ne pas urbaniser le nord de cette route et qu'elle reste la frontière qu'elle est actuellement entre agricole et urbain**

Le collectif Moulon 2020

(1) http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pomap_0758-1726_1996_num_14_3_2113